



Château et Jardins de Villandry

Atelier

« Les chauves-souris de Villandry »

Cet atelier est mené par un animateur spécialiste des chauves-souris de la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) Centre Val-de-Loire

L'atelier

Durant cet atelier, les enfants enquêtent sur les chauves-souris présentes au sein du château et des jardins de Villandry. Après avoir présenté de façon ludique la vie d'une chauve-souris et ses incroyables capacités, les apprentis chiroptérologues partent à la chasse aux indices pour découvrir où logent ces petits mammifères. Ils trouvent alors qu'une nurserie est présente dans les combles du château et qu'une caméra a été installée pour l'étudier discrètement. L'animateur projette alors quelques vidéos phares de la vie de la colonie. A cette occasion sont abordées les notions de cohabitation Homme/chauve-souris ainsi que le rôle que ces dernières jouent dans la nature.

Quelques objectifs pédagogiques

- Faire découvrir aux enfants les chauves-souris
- Développer la curiosité et l'esprit critique
- Adopter une démarche scientifique

Informations pratiques



Du CP à la 5ème
25 élèves par atelier maximum / Au-delà, prévoir 2 groupes



1h30



D'avril à octobre
Selon les disponibilités des intervenants extérieurs

Tarif : 125€ pour la classe¹ + 3,50€ par élève²,
droit d'entrée donnant accès à la visite
des jardins (*Accompagnateurs : voir³*)



Pour préparer votre venue, vous pouvez télécharger sur notre site un dossier pédagogique ainsi que des livrets d'activités.



Cette visite concerne uniquement les jardins.
Vous pouvez mener une visite libre du château (voir «Options»).

Pour mener la visite des jardins dans de bonnes conditions, les élèves doivent avoir des chaussures adaptées à la marche, des chapeaux de soleil et/ou des vêtements de pluie, et éventuellement de l'eau et un encas.

**Pour la réservation de cet atelier, merci de contacter la LPO Centre Val-de-Loire
au 02 47 51 81 84 ou au 06 81 88 88 43.**

(1) Règlement à l'ordre la LPO Touraine (voir modalités lors de la réservation auprès de l'organisme)

(2) Règlement à l'ordre de la SCI Château de Villandry (sur place, en espèce, chèque ou carte bancaire. Il est également possible de payer par bon de commande établi par vos soins (copie du bon de commande à envoyer impérativement avant la date de votre venue) ou par mandat administratif à réception de la facture, sous réserve d'acceptation du service réservations.

(3) Une gratuité enseignant ou accompagnateur tous les 8 élèves payants. Au delà, les accompagnateurs sont considérés comme supplémentaires.